

**ABITIBI METALS CORP.  
RAPPORT DE GESTION  
POUR LE TRIMESTRE ET LE SEMESTRE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024**

## **Introduction**

---

Le présent rapport de gestion d'Abitibi Metals Corp. (la « Société ») pour le trimestre et le semestre clos le 31 décembre 2024 a été préparé dans le but de fournir des mises à jour importantes sur les activités commerciales, les liquidités et les ressources en capital de la Société depuis son dernier rapport de gestion annuel (le « rapport de gestion annuel ») pour l'exercice clos le 30 juin 2024. Le présent rapport de gestion ne constitue pas une mise à jour générale du rapport de gestion annuel et ne reflète pas les événements non significatifs survenus depuis la date du rapport de gestion annuel.

Le présent rapport de gestion a été rédigé en date du 3 mars 2025, conformément à l'alinéa 2.2.1 de l'Annexe 51-102F1, en vertu du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue. Ce rapport de gestion doit être lu conjointement avec le rapport de gestion annuel, les états financiers consolidés audités de la Société pour les exercices clos les 30 juin 2024 et 2023, ainsi que les notes y afférentes, et les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour le trimestre et le semestre clos le 31 décembre 2024, ainsi que les notes y afférentes. Les résultats sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société et les informations financières contenues dans le présent rapport de gestion sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (les normes « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board et aux interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (Comité d'interprétation des normes IFRS). Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été établis conformément à la Norme comptable internationale (« IAS ») 34, Information financière intermédiaire.

Aux fins de la préparation du présent rapport de gestion, la direction, en collaboration avec le conseil d'administration (le « conseil »), examine l'importance relative des renseignements. Les renseignements sont considérés comme importants si : (i) ils entraînent, ou entraîneraient vraisemblablement, un changement important du cours ou de la valeur des actions ordinaires de la Société; (ii) il existe une forte probabilité qu'un investisseur raisonnable les considère importants pour prendre une décision d'investissement; ou (iii) ils modifieraient considérablement l'ensemble des renseignements mis à la disposition des investisseurs. La direction, de concert avec le conseil d'administration, évalue l'importance relative en fonction de toutes les circonstances pertinentes, y compris la sensibilité potentielle du marché.

De plus amples renseignements sur la Société et ses activités peuvent être obtenus auprès de ses bureaux ou à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

## **Mise en garde concernant les énoncés prospectifs**

---

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont des projections d'événements, de produits, de revenus, de rendements économiques futurs ou des plans et objectifs de la direction pour les opérations futures. Dans certains cas, les énoncés prospectifs peuvent être décelés par des termes comme « pouvoir », « devoir », « prévoir », « planifier », « anticiper », « croire », « estime », « prédire », « potentiel » ou « continuer de » ou par l'emploi de la forme négative de ces termes ou d'une terminologie similaire. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion comprennent notamment des énoncés relatifs aux plans d'affaires de la Société, aux coûts et au calendrier de ses développements, à ses investissements futurs et à l'affectation de ses ressources en capital, au succès de l'acquisition d'un actif ou d'une entreprise et aux besoins de capitaux supplémentaires. Ces énoncés ne sont que des prévisions et comportent des risques connus ou inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, notamment : la conjoncture économique et commerciale générale, notre manque d'antécédents d'exploitation; les conclusions ou les évaluations économiques, les modifications apportées aux paramètres du projet à mesure que les plans continuent d'être peaufinés; l'incapacité de tout actif ou de toute entreprise acquis à fonctionner comme prévu; les retards dans le financement ou l'inachèvement de l'acquisition d'une entreprise ou d'un actif, chacun de ces facteurs pouvant faire en sorte que les

résultats réels, les niveaux d'activité, les rendements ou les réalisations de notre secteur soient sensiblement différents de ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs.

Bien que ces énoncés prospectifs et toutes les hypothèses sur lesquelles ils sont fondés soient faits de bonne foi et reflètent notre jugement actuel quant à l'orientation des activités de la Société, les résultats réels varieront presque toujours, parfois sensiblement, par rapport aux estimations, prévisions, projections, hypothèses ou autres rendements futurs suggérés dans le présent document. Sauf si les lois applicables, y compris les lois sur les valeurs mobilières du Canada, l'exigent, la Société n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs afin qu'ils correspondent aux résultats réels.

## Historique de la Société

La Société a été constituée sous le nom de Goldseek Resources Inc. en vertu de la Business Corporations Act de la Colombie-Britannique le 21 septembre 2018. Les principales activités de la Société consistent à explorer, évaluer et acquérir des propriétés minières.

Le 14 février 2020, la Société a déposé un prospectus d'admissibilité et est devenue un émetteur assujéti dans les provinces de la Colombie-Britannique et de l'Ontario.

Les actions ordinaires de la société ont commencé à se négocier à la Bourse des valeurs canadiennes (la « CSE ») le 9 mars 2020 sous le symbole boursier « GSK ».

Le 13 octobre 2023, la Société a changé de nom pour devenir Abitibi Metals Corp. et son symbole boursier sur la CSE est devenu « AMQ ».

Le siège social de la Société est situé au 1231, rue Huron, à London (Ontario) N5Y 4L1.

## Description des activités

La Société est active dans l'acquisition, l'exploration et le développement de propriétés minières.

Les coûts d'exploration et d'évaluation engagés au cours de la période close le 31 décembre 2024 sont les suivants :

	Bonanza (\$)	Horizon (\$)	Southern Arm (\$)	Val-D'Or Nord (\$)	Beschefer (\$)	B26 (\$)	Total (\$)
Solde au 30 juin 2024	1 080 600	648 979	131 381	163 530	2 926 178	5 449 319	10 399 987
Acquisition	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	2 909 626	2 909 626
Exploration							
Consultation	7 084	1 600	Néant	759	35 667	384 169	429 279
Forage	Néant	Néant	Néant	Néant	76 682	5 031 570	5 108 252
Géométrage et géophysique	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	311 770	311 770
Récupération	Néant	Néant	(131 381)	(164 289)	Néant	Néant	(295 670)
<b>Solde, 31 décembre 2024</b>	<b>1 087 684</b>	<b>650 579</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>3 038 527</b>	<b>14 086 454</b>	<b>18 863 244</b>

## Propriété Bonanza

La propriété Bonanza comprend 92 claims totalisant 5 212 hectares. La propriété Bonanza est située près de la municipalité de Senneterre, dans la province de Québec.

Le 11 octobre 2018, la Société a signé une convention d'achat avec Delford Investments Inc., Jonathon Deluce, Bradel Properties Ltd. (un actionnaire de la Société) et Delinks Holdings Ltd. (un actionnaire de la Société) (collectivement, les « vendeurs de Bonanza ») pour acheter la propriété, y compris les droits de superficie, les droits miniers et les biens personnels ainsi que les permis associés à

la propriété Bonanza. Aux termes de la convention, la Société a émis 6 000 000 d'actions pour satisfaire à l'acquisition d'une participation de 100 % dans la propriété, assujettie à un RNF. Les vendeurs de la propriété Bonanza ont conservé une redevance indivise égale à 3,0 % du revenu net de la fonderie pour toute production provenant de la propriété Bonanza.

Le 6 juin 2023, la Société a conclu une convention d'option avec Mabel Ventures Inc. (« Mabel »), une société privée de la Colombie-Britannique, aux termes de laquelle Mabel a le droit d'acquérir une participation de 51 % dans le projet Bonanza. Aux termes de la convention d'option :

- Mabel peut acquérir une participation de 25 % dans le projet en engageant 100 000 \$ de dépenses et en émettant 500 000 actions ordinaires à la Société (reçues) au plus tard le 31 décembre 2023.
- À la suite de l'acquisition de la participation initiale de 25 % dans le projet, Mabel pourra acquérir une participation supplémentaire de 26 % en engageant des dépenses de 150 000 \$ au plus tard le 31 décembre 2024. (fait)

Dans le cas où Mabel exercerait la totalité ou une partie de l'option, à la fin de la période d'option, les parties établiront une coentreprise pour faire avancer le développement du projet.

### **Propriété Horizon**

La propriété Horizon comprend 171 claims totalisant 2 421 hectares. La propriété Horizon est située à environ 40 kilomètres à l'est de Marathon (Ontario) et 55 kilomètres à l'ouest de White River (Ontario), dans la région du lac Wabikoba (Ontario).

Selon les modalités de deux conventions d'option datées du 22 février 2019, la Société a acquis une participation de 100 %, déduction faite du RNF, dans les claims en émettant 3 650 000 actions de la Société aux vendeurs. Les vendeurs participant à chaque convention d'option conserveront une redevance de 3 % sur le revenu net de la fonderie (le « RNF »)

La Société a acquis une participation de 100 % dans la propriété Horizon North-West le 21 juillet 2020. La propriété est assujettie à un RNF de 3 %. Conformément à l'entente définitive, la Société a émis 40 000 actions d'une valeur de 16 200 \$. La société peut acheter la moitié des redevances sur le RNF en tout temps pour 1 500 000 \$ aux titulaires des redevances héritées.

### **Propriété Southern Arm**

Le 22 avril 2020, la Société a acquis la propriété Southern Arm, composée de 62 claims, par jalonnement direct. Le 26 mai 2020, la Société a acquis huit autres claims de Midland Exploration Inc. (« Midland »). L'entente pour l'acquisition de la propriété est la suivante :

- Les huit claims ont été acquis dans le cadre d'une entente d'échange de propriétés avec Midland, aux termes de laquelle la Société a échangé sa propriété de Quévillon Nord. La Société a accordé à Midland une redevance de 2 % sur le RNF sur la propriété avec une option de rachat de 1 % pour 1 million de dollars. Midland a accepté d'assumer la redevance de 2 % sur le RNF payable sur la propriété Quévillon Nord, tel qu'il est décrit ci-dessous :
- La Société a acquis la propriété Quévillon Nord le 12 mai 2020. Conformément à une entente définitive, la Société a acquis une participation de 100 %, sous réserve d'une redevance de 2 % sur le RNF, dans la propriété Quévillon Nord auprès de deux vendeurs qui possédaient la propriété à 50 % chacun, et un vendeur était une société sous le contrôle du chef de la direction de la Société. Les modalités de l'achat étaient les suivantes :
  - Au moment de l'acceptation de la CSE, payer 1 000 \$ en espèces (payés) et émettre 15 000 actions (émises avec une juste valeur de 4 500 \$);

- La Société peut acheter 1 % (ou 1/2) du RNF en tout temps pour 1 million de dollars. Il a été convenu que la redevance serait assumée par Midland aux termes de l'en vertu de l'entente d'échange de propriétés.

Le 17 juillet 2024, la Société a conclu une convention d'option avec Usha Resources Ltd. (« USHA »), aux termes de laquelle l'USHA a le droit d'acheter une participation de 100 % dans la propriété Southern Arm, sous réserve d'un RNF de 2 %. Conformément aux modalités de la convention d'option, USHA peut exercer l'option d'acquérir la propriété en :

- émettant 2 500 000 actions à la date d'entrée en vigueur de la convention; (fait)
- émettant 2 500 000 actions au plus tard à la date anniversaire de l'entrée en vigueur de la convention;
- en engageant 2 000 000 \$ en frais d'exploration au plus tard le deuxième anniversaire de la date d'entrée en vigueur de la convention.

### **Propriété Val-D'Or Nord**

En novembre 2020, la Société a acquis la propriété Val-D'Or Nord, composée de 143 claims, par jalonnement direct.

En février 2022, la Société a mis à jour ses cibles d'exploration après avoir reçu les résultats du sondage de 2021 et réalisé une interprétation mise à jour. Pour en savoir plus, voir le communiqué du 15 février 2022.

Le 5 octobre 2024, la Société a conclu, avec Forty Pillars Mining Corp. (« Forty ») une convention d'option aux termes de laquelle Forty a le droit d'acquérir une participation de 100 % dans la propriété Val-D'Or Nord, sous réserve d'une redevance sur le RNF de 3 %. Conformément aux modalités de la convention d'option, Forty peut exercer l'option d'acquérir la propriété en :

- émettant 2 500 000 actions à la date d'entrée en vigueur de la convention (fait);
- émettant 2 500 000 actions au plus tard six mois après la date d'entrée en vigueur de la convention;
- en engageant 3 000 000 \$ en frais d'exploration au plus tard le deuxième anniversaire de la date d'entrée en vigueur de la convention.

### **Propriété Beschefer**

En février 2021, la Société a conclu une convention d'option pour acquérir 100 % de la propriété Beschefer auprès de Wallbridge Mining Company Limited. Conformément aux modalités de la convention d'option, la Société peut exercer l'option d'acquérir la propriété en :

- engageant des dépenses d'exploration d'un montant de 3 000 000 \$, réparties comme suit :
  - 500 000 \$ au plus tard au premier anniversaire (engagés);
  - 1 250 000 \$ cumulés au plus tard le deuxième anniversaire (engagés);
  - 3 000 000 \$ cumulés au plus tard le quatrième anniversaire.
- émettant 4 283 672 actions ordinaires de la Société comme suit :
  - 750 000 actions ordinaires à la suite de la signature de l'entente (émises);
  - 750 000 actions ordinaires au premier anniversaire (émises);
  - 750 000 actions ordinaires au deuxième anniversaire (émises);
  - 2 033 672 actions ordinaires au quatrième anniversaire.

La propriété Beschefer est assujettie à un RNF de 1 % et de 2 % sur toute production commerciale future.

En février 2023, la Société a acquis 100 % des claims supplémentaires agrandissant la propriété Beschefer. En contrepartie, la société a effectué un paiement en espèces de 5 000 \$ et a émis 600 000 actions ordinaires (évaluées à 27 000 \$). Les claims supplémentaires sont assujettis à un RNF de 2 %, dont la moitié peut être achetée en tout temps pour 1 000 000 \$.

Points saillants des meilleures intersections :

- 4,92 g/t d'or sur 28,65 mètres dans le trou BE-21-02 (y compris 11,39 g/t sur 9,1 m);
- 55,63 g/t d'or sur 5,57 mètres dans le trou BE13-038 (y compris 224 g/t sur 1,23 m; 13,95 g/t sur 0,68 m et 13,70 g/t sur 0,73 m);
- 13,07 g/t d'or sur 8,75 mètres dans le trou BE-014 (y compris 58,5 g/t sur 1,5 m);
- 3,56 g/t d'or sur 28,4 mètres dans le trou B14-006 (y compris 7,42 g/t sur 5,5 m);
- 10,28 g/t d'or sur 8,00 mètres dans le trou B14-35 (y compris 86,74 g/t sur 0,60 m).

La largeur réelle de ces sections varie entre 89 % et 99 % de la largeur interceptée.

En avril 2024, la Société a entrepris son programme de forage prévu pour 2024 d'un total de 4 000 mètres. En juillet 2024, la Société a annoncé les résultats définitifs des 2 325 mètres de forage. Pour en savoir plus, voir le communiqué du 18 juillet 2024.

## **B26**

Le 15 novembre 2023, la Société a signé une entente définitive (l'« entente définitive ») pour acquérir jusqu'à 80 % du gisement B26 (« B26 ») de SOQUEM Inc. (« SOQUEM »). Conformément aux modalités de l'entente définitive, la Société a le droit d'obtenir une participation de 80 % dans le gisement B26 au moyen d'une option en deux phases :

Afin d'obtenir une participation indivise de 50 % dans B26,

- effectuer un paiement en espèces de 50 000 \$ et émettre 5 % du total des actions ordinaires émises et en circulation de la Société à la date d'entrée en vigueur de l'entente définitive (remplie);
- effectuer un paiement en espèces de 50 000 \$, compléter les actions à 9,9 % en fonction du total des actions émises et en circulation au premier anniversaire de la date d'entrée en vigueur, et engager 1 000 000 \$ en travaux d'exploration au total au plus tard le premier anniversaire de la date d'entrée en vigueur de l'entente définitive; (fait)
- effectuer un paiement en espèces de 100 000 \$, compléter les actions à 9,9 % en fonction du total des actions émises et en circulation le 15 novembre 2025 et engager 4 000 000 \$ en travaux d'exploration au total au plus tard le 15 novembre 2025;
- effectuer un paiement en espèces de 200 000 \$, compléter les actions à 9,9 % en fonction du total des actions émises et en circulation le 15 novembre 2027 et engager 7 500 000 \$ en travaux d'exploration au total au plus tard le 15 novembre 2027.

Afin d'exercer l'option d'acquérir une participation supplémentaire de 30 % pour une participation totale indivise de 80 % dans la propriété B26 :

- La Société financera et livrera une évaluation économique préliminaire, au sens du Règlement 43-101;
- émettra des actions pour porter la participation totale de SOQUEM à 9,9 % des actions ordinaires;
- effectuer un paiement en espèces de 1 000 000 \$ moins la réduction calculée ci-après;
- engager des dépenses en travaux d'exploration supplémentaires de 7 000 000 \$ pour la propriété B26 dans les trois ans suivant l'exercice de l'option de 50 %.

La Société déterminera la valeur des actions émises pour porter la participation de SOQUEM à 9,9 % en se fondant sur la moyenne pondérée des 10 jours précédant la date d'émission, qui sera déduite du montant de 1 000 000 \$ en espèces requis ci-dessus.

Le projet sera converti en coentreprise, la Société prenant en charge 80 % des dépenses futures de développement et SOQUEM, 20 %.

La propriété B26 est assujettie à un RNF de 2 % accordé à SOQUEM. La Société a le droit de racheter 1 % du RSN à raison de 2 000 000 \$.

En janvier 2024, la Société a entrepris son programme de forage de phase 1 au gisement polymétallique B26. En juin 2024, la Société a annoncé les résultats définitifs mis en évidence par les intervalles suivants :

- #318 – 0,75 % éq.Cu sur 57,75 mètres à partir de 81 mètres de profondeur, dont 2,33 % éq.Cu sur 11,3 mètres;
- #318 – 0,97 % éq.Cu sur 17,05 mètres à partir de 164,8 mètres de profondeur;
- #325 – 1,16 % éq.Cu sur 14 mètres à partir de 118 mètres de profondeur;
- #326 – 4,43 % éq.Cu sur 5,8 mètres à partir de 144,5 mètres de profondeur;
- #330 – 3,97 % éq.Cu sur 9,75 mètres à partir de 265,85 mètres de profondeur.

En juillet 2024, la Société a terminé le levé gravimétrique et commencé le programme de forage de la phase 2.

### **Autres faits saillants de la Société**

---

Le 31 juillet 2024, la Société a attribué 50 000 options d'achat d'actions à un consultant de la Société. Les options d'achat d'actions autorisent le porteur de l'option à acheter une action ordinaire de la Société au prix de 0,40 \$ par action pour une période de deux ans à compter de la date d'attribution, les droits étant immédiatement acquis.

Le 31 juillet 2024, la Société a annoncé la nomination de Norman Farrell à son conseil d'administration, en remplacement de Quinn Field-Dyde.

Le 21 août 2024, la Société a attribué 300 000 options d'achat d'actions à des consultants de la Société. Les options d'achat d'actions autorisent le porteur de l'option à acheter une action ordinaire de la Société au prix de 0,40 \$ par action pour une période de deux ans à compter de la date d'attribution, les droits étant immédiatement acquis.

Le 21 août 2024, la Société a attribué 259 300 UAI à des consultants, conformément aux conditions du plan d'UAI de la Société. Parmi celles-ci, 59 300 UAI seront acquises un an après la date d'attribution, tandis que 200 000 UAI ont été acquises immédiatement.

Le 27 août 2024, la Société a attribué 1 050 000 options d'achat d'actions à un administrateur et à des consultants de la Société. Les options d'achat d'actions autorisent le porteur de l'option à acheter une action ordinaire de la Société au prix de 0,40 \$ par action pour une période de cinq ans à compter de la date d'attribution, les droits étant immédiatement acquis.

Le 30 octobre 2024, la Société a attribué 350 000 options d'achat d'actions à un consultant de la Société. Les options d'achat d'actions autorisent le porteur de l'option à acheter une action ordinaire de la Société au prix de 0,40 \$ par action pour une période de deux ans à compter de la date d'attribution, les droits étant immédiatement acquis.

Le 4 février 2025, la Société a annoncé la nomination de Laurent Eustache au poste de vice-président exécutif et de Christopher Haldane au poste de vice-président des relations avec les investisseurs. Dans le cadre de cette nomination, la Société a attribué 250 000 options d'achat d'actions à M. Eustache. Les options peuvent être exercées au prix de 0,35 \$ par action pour une période de 5 ans.

## Rendement global

La Société est un émetteur en phase d'exploration qui se consacre à l'acquisition, à l'exploration et, s'il y a lieu, au développement de propriétés minières. Par conséquent, elle n'a inscrit aucun revenu depuis sa création. La Société ne prévoit pas dégager des revenus dans un avenir prévisible. La Société s'attend à continuer d'engager des dépenses au fur et à mesure que les travaux d'exploration et de développement de sa propriété minière sont effectués.

La Société est en train d'explorer ses propriétés minières et n'a pas encore déterminé si la propriété minière contient des réserves récupérables sur le plan économique. Le rendement futur de la Société dépend en grande partie des résultats de l'exploration future et de l'ensemble des marchés financiers.

La récupération des minéraux des propriétés minières de la Société dépend, entre autres choses, de la découverte de réserves économiquement récupérables, de la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire pour poursuivre l'exploration et le développement de sa propriété, et d'une production rentable future. L'incertitude sur les marchés du crédit a entraîné une augmentation des difficultés liées à la collecte et à l'emprunt de fonds. Par conséquent, la Société pourrait avoir de la difficulté à obtenir du financement par capitaux propres aux fins de l'exploration et du développement de ses biens miniers, sans diluer les intérêts de ses actionnaires actuels.

## Sommaire de l'information trimestrielle

Trimestre clos le	Total des produits (\$)	Bénéfice net et résultat global (pertes) (\$)	Produits (pertes) par action (\$)
31 mars 2023	Néant	(24 740)	(0,00)
30 juin 2023	Néant	(377 991)	(0,01)
30 septembre 2023	Néant	(120 757)	(0,00)
31 décembre 2023	Néant	(123 667)	(0,00)
31 mars 2024	Néant	(728 825)	(0,01)
30 juin 2024	Néant	(1 439 350)	(0,01)
30 septembre 2024	Néant	(380 157)	(0,00)
31 décembre 2024	Néant	152 739	0,00

## Résultats d'exploitation

### Trimestre clos le 31 décembre 2024 comparativement au trimestre clos le 31 décembre 2023

La Société a inscrit un bénéfice net total de 152 739 \$ pour le trimestre clos le 31 décembre 2024, dégageant un bénéfice de base et dilué par action de 0,00 \$ par action (perte nette de 123 667 \$, avec une perte de base et diluée par action de 0,00 \$ en 2023). La variation de la perte nette s'explique principalement par :

- Les frais de consultation ont diminué pour s'établir à 44 500 \$ pour le trimestre écoulé (96 943 \$ en 2023), car la Société a retenu les services d'un moins grand nombre de consultants externes.
- Les frais généraux et administratifs ont augmenté pour s'établir à 55 288 \$ pour l'exercice écoulé (8 498 \$ en 2023) en raison de l'augmentation des frais de déplacement et des autres coûts de soutien.

- Les frais de relations avec les investisseurs ont augmenté pour se chiffrer à 219 413 \$ pour le trimestre écoulé (101 138 \$ en 2023) en raison de la hausse des dépenses de marketing.
- Les paiements fondés sur des actions sont passés à 102 990 \$ pour le trimestre écoulé (néant en 2023). Les paiements fondés sur les actions varieront selon l'acquisition des droits sous-jacents aux options d'achat d'actions et aux UAI attribuées.
- La reprise des primes accréditatives est passée à 484 078 \$ pour le trimestre écoulé (79 038 \$ en 2023). La reprise de la prime d'actions accréditatives est liée à la réduction de la prime sur les actions accréditatives en fonction des dépenses d'exploration admissibles engagées au cours de la période.
- La perte sur les titres négociables a augmenté pour s'établir à 187 500 \$ pour le trimestre écoulé (gain de 40 000 \$ en 2023) en raison des fluctuations de la valeur des titres négociables de la Société.
- Les revenus d'options ont augmenté à 173 211 \$ pour le trimestre en cours (néant en 2023), la Société ayant conclu une convention d'option pour sa propriété de Val-d'Or Nord.
- Le produit d'intérêts est passé à 154 948 \$ pour le trimestre écoulé (12 129 \$ en 2023) en raison de l'augmentation des intérêts gagnés sur les liquidités.

#### **Semestre clos le 31 décembre 2024 comparativement au semestre clos le 31 décembre 2023**

La Société a inscrit une perte nette de 227 418 \$ pour le semestre clos le 31 décembre 2024, affichant une perte de base et diluée par action de 0,00 \$ (perte nette de 244 424 \$, avec une perte de base et une perte diluée par action de 0,00 \$ en 2023). La variation de la perte nette s'explique principalement par :

- Les frais généraux et administratifs ont augmenté pour s'établir à 67 097 \$ pour la période écoulée (17 274 \$ en 2023) en raison de l'augmentation des frais de déplacement et des autres coûts de soutien.
- Les frais de relations avec les investisseurs ont augmenté pour se chiffrer à 385 145 \$ pour la période écoulée (101 138 \$ en 2023) en raison de la hausse des dépenses de marketing.
- Les paiements fondés sur des actions sont passés à 644 529 \$ pour la période écoulée (103 845 \$ en 2023). Les paiements fondés sur les actions varieront selon l'acquisition des droits sous-jacents aux options d'achat d'actions et aux UAI attribuées.
- La reprise des primes accréditatives est passée à 679 640 \$ pour la période écoulée (80 648 \$ en 2023). La reprise de la prime d'actions accréditatives est liée à la réduction de la prime sur les actions accréditatives en fonction des dépenses d'exploration admissibles engagées au cours de la période.
- La perte sur les titres négociables a augmenté pour s'établir à 255 000 \$ pour la période écoulée (profit de 40 000 \$ en 2023) en raison des fluctuations de la valeur des titres négociables de la Société.
- Les produits tirés des options ont augmenté pour se chiffrer à 279 330 \$ pour la période écoulée (néant en 2023), du fait que la Société a conclu des conventions d'option visant les propriétés Southern Arm et Val-D'Or Nord.
- Le produit d'intérêts est passé à 347 113 \$ pour la période écoulée (24 891 \$ en 2023) en raison de l'augmentation des intérêts gagnés sur les liquidités.

## **Liquidités et ressources en capital**

---

Au 31 décembre 2024, le fonds de roulement de la Société s'élevait à 8 089 727 \$ (13 276 247 \$ au 30 juin 2024).

La Société évalue toujours ses possibilités à cet égard et décidera de son plan d'action en fonction de ses besoins. Le fonds de roulement actuel de la Société est suffisant pour la réalisation de ses plans actuels et futurs en ce qui concerne ses participations dans des propriétés minières, ainsi que pour couvrir ses frais généraux d'administration, au cours des douze prochains mois. Voir les rubriques « Facteurs de risque » et « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs ».

## **Engagements hors bilan**

---

La Société n'a conclu aucun arrangement hors bilan au 31 décembre 2024 ou à la date du présent rapport.

## **Transactions entre parties liées**

---

- (i) Au cours du trimestre et du semestre clos le 31 décembre 2024, la Société a engagé des frais de consultation de 9 500 \$ et de 19 000 \$, respectivement (3 750 \$ et 7 500 \$, respectivement, en 2023), et a versé des frais de consultation inclus dans les actifs de prospection et d'évaluation de 78 000 \$ et de 156 000 \$, respectivement (15 000 \$ et 30 000 \$, respectivement, en 2023), à une société contrôlée par le chef de la direction.
- (ii) Au cours du trimestre et de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société a versé des honoraires de professionnels et des frais généraux et administratifs de 17 323 \$ et de 28 409 \$, respectivement (15 924 \$ et 24 962 \$, respectivement, en 2023) à Marrelli Support Services Inc., à DSA Filing Services Limited et à Marrelli Trust Company Limited (collectivement, le « groupe Marrelli ») pour un employé du groupe Marrelli qui agit à titre de chef des finances de la Société et pour des services de tenue de livres, de dépôt réglementaire et d'agent des transferts. Au 31 décembre 2024, un montant de 531 \$ était dû au groupe Marrelli (1 616 \$ au 30 juin 2024) et ce montant a été comptabilisé dans les créditeurs et charges à payer.

## **Engagements**

---

Dans le cadre du financement par actions accréditives de 2024, la Société s'est engagée à payer des frais d'exploration au Canada admissibles (au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu [Canada]) totalisant 5 109 022 \$ d'ici au 31 décembre 2025. Si la Société n'engage pas les frais admissibles requis, elle sera tenue d'indemniser les porteurs d'actions accréditives pour tout impôt et autres coûts qu'ils doivent payer parce que la Société n'a pas engagé les frais requis.

Au 31 décembre 2024, la Société était tenue d'engager environ 5 058 000 \$ d'ici au 31 décembre 2025.

## **Transactions proposées**

---

À la date du présent rapport, aucune transaction n'avait été proposée.

## **Perspectives**

---

Le secteur des ressources connaît actuellement un repli généralisé en raison du risque important d'une récession mondiale causée par l'inflation record et la hausse rapide des taux d'intérêt. Dans ce contexte, l'investissement dans les petites sociétés du secteur des ressources est fortement compromis. La valeur de l'or et des autres métaux est également volatile et pourrait continuer à baisser. La Société est consciente du contexte actuel du marché et gère ses activités en conséquence. Voir la rubrique « Facteurs de risque ».

Même si rien ne garantit que des fonds supplémentaires seront mis à la disposition de la Société, la direction estime que ses projets donnent des résultats positifs et devraient attirer des investissements dans des conditions normales de marché. Par conséquent, la direction croit qu'elle obtiendra probablement des fonds supplémentaires pour ses projets en temps opportun.

### **Facteurs de risque**

---

Un investissement dans les titres de la Société est hautement spéculatif et comporte des risques nombreux et importants. Ce type d'investissement ne devrait être envisagé que par des investisseurs disposant de ressources financières suffisantes pour assumer ces risques et n'ayant pas besoin de récupérer rapidement leur investissement. Les investisseurs potentiels doivent examiner attentivement les facteurs de risque qui ont eu une incidence, et dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils aient une incidence au cours des périodes à venir, sur la Société et sa situation financière. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » du rapport de gestion annuel de la Société pour l'exercice clos le 30 juin 2024, qui peut être obtenu sous le profil d'émetteur de la Société à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

### **Renseignements supplémentaires**

---

On peut obtenir des renseignements supplémentaires concernant la Société sur le site Web de SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).